



Paris, le 27 mai 2008 - N°158/D130

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Formation Environnement

Réunion du 13 juin 2008

Fiche descriptive d'enquête présentée pour avis d'opportunité

Page

Enquête « Les collectivités locales et l'environnement - volet eau et assainissement ».....2

Enquête « Les collectivités locales et l'environnement - volet eau et assainissement »

1. Intitulé de l'enquête

Enquête « les collectivités locales et l'environnement – volet eau et assainissement »

2. Service producteur

Institut français de l'environnement (Ifen), avec le service central des enquêtes et études statistiques (Scees) du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP).

3 Service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'agriculture et de la forêt (DRAF) du MAP.

4 Historique de l'enquête

Cette enquête a déjà eu lieu sur les exercices 1998, 2001 et 2004. Il est prévu que la prochaine enquête porte sur l'année 2008. Elle sera réalisée en 2009.

5 Bilan d'exécution

L'enquête réalisée les années précédentes n'a pas posé de problème particulier

6. Objectifs généraux de l'enquête

La gestion de l'eau et l'assainissement est un problème environnemental important. Elle est réalisée de façon décentralisée par les collectivités locales, dans un cadre (normes, incitations financières) national, voire européen. L'enquête proposée a pour but d'observer les situations locales pour en améliorer la connaissance et permettre la définition et le suivi de la politique au niveau central, ainsi que les comparaisons entre collectivités.

Les principaux thèmes abordés sont :

- Organisation des services (communale ou intercommunale, en régie ou déléguée),
- Services rendus à la population (populations desservies, nature des services),
- Prix de l'eau, volumes consommés et distribués,
- Equipements utilisés,
- Problèmes émergents : réseaux d'eaux pluviales, intervention communale pour l'assainissement non collectif...

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Demande des ministères chargés de l'environnement et de l'agriculture, de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), ainsi que des agences de l'eau, des consommateurs et des acteurs locaux qui ont à se situer et participer aux débats sur la politique à suivre. Les résultats participent aussi de la réponse au volet économique de la directive-cadre sur l'eau.

8 Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

Cette enquête fait suite à celles menées sur le même thème en 1999-2000, 2003 et 2006. Elle est la seule à décrire globalement les modes d'organisation des communes, à faire le point sur la desserte des populations, à analyser précisément le prix et à le mettre en parallèle avec les services rendus. La DGCCRF fait une enquête plus légère qui suit annuellement l'évolution des prix (*à vérifier?*).

L'enquête ne relève que les données non disponibles ailleurs. Elle est enrichie de données provenant de la Direction générale de la santé et utilise les informations du logiciel GSP du MAP. Les données comptables, difficiles à observer et collectées par la Comptabilité publique, ont été retirées du questionnaire en 2003.

Le décret du 2 mai 2007 introduit à compter de l'année 2008 des indicateurs de performances dans le rapport annuel du maire sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'eau potable et d'assainissement. Dans le même temps, l'Onema met en place un système d'information centralisant l'ensemble des données de ces rapports. Un portail à deux accès va être créé, permettant dès 2009 la saisie des données 2008 par les collectivités, et un accès « grand public » aux données. Si le RPQS

devrait se substituer progressivement aux enquêtes existantes, l'enquête sur les services d'eau et d'assainissement réalisée sur les données 2008 servira de base statistique de calage pour vérifier les données issues du RPQS.

9 Insertion dans un domaine d'information

L'enquête est complétée par la collecte d'informations de source administrative:

- elle utilise le fichier des unités de distribution (UDI) d'eau potable, fourni par la direction générale de la santé et géré par les DDASS
- les caractéristiques techniques des stations d'épuration desservant les communes de l'échantillon sont recueillies auprès des services départementaux d'assistance aux exploitants de stations d'épuration (SATESE).

10 Cible de l'enquête

L'unité statistique et l'unité enquêtée est la commune. Il est prévu d'enquêter environ 5200 communes.

Pour les communes organisées en groupement pour certains services, des questions sont posées au groupement. Les renseignements non disponibles peuvent être demandés au délégataire.

11 Champs de l'enquête

Les services publics de l'eau depuis la production de l'eau potable jusqu'à son rejet dans le milieu naturel.

12 Champs géographique de l'enquête

France entière, y compris les Dom et Mayotte pour la première fois.

13 Bases de sondage, échantillonnage

C'est une enquête par sondage. Le plan de sondage est stratifié pour chaque département selon la population des communes.

Toutes les communes de plus de 10 000 habitants et toutes les communes des départements de moins de 50 communes sont enquêtées.

L'échantillon est représentatif au niveau départemental.

14 Mode de collecte

La collecte des données se fera par enquêteurs en interview face à face.

15 Date et périodicité de l'enquête.

La collecte sur le terrain est prévue à l'automne 2009, sur les données de l'année civile 2008.

16 Contrainte imposée à l'enquêté

La durée de l'entretien est d'une heure à deux heures, une fois rassemblés les documents nécessaires (rapports du maire et du ou des délégataires).

17 Instances de concertation

Le Comité de concertation existe depuis la première enquête. Outre le Scees et l'Ifen, il comprend des représentants de l'Onema, des ministères chargés de l'environnement, l'agriculture, la santé, l'intérieur (DGCL), l'économie (DGCCRF) ; des représentants d'élus (AMF, FNCCR), des professionnels (SPDE, IGD), de consommateurs, d'universitaires et des agences de l'eau.

18 Exploitation et diffusion des résultats

Pas de restriction particulière de diffusion. Retour d'informations vers l'unité enquêtée. Les résultats seront diffusés sous forme de 4-pages pour les analyses synthétiques et de tableaux détaillés.

L'accès à ces informations, mises en ligne sur Internet, sera gratuit.

19 Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'Onema assure le financement des frais liés à la collecte des données.

Pour le Scees, les opérations de préparation, suivi de l'enquête, validation et traitement des données, publication des données, mobiliseront au niveau national un agent (1 ETP) de décembre 2007 à août 2010. L'encadrement de la collecte (préparation, formation des enquêteurs, suivi) mobilisera un agent par région pendant 8 mois à temps partiel (soit 5 mois personne).

Pour l'Ifen, les opérations de préparation, suivi de l'enquête, validation et traitement des données, réalisation de publications et réponse aux demandes spécifiques de données, mobiliseront au niveau national un demi-agent (0,5 ETPT) de décembre 2007 à décembre 2010.

Procédures particulières :

Aucun sujet sensible n'est abordé dans l'enquête.

Aucune question ne concernera des données confidentielles pour des entreprises interrogées (fournisseurs, sous-traitants..).